

# **Politique Anti-Corruption et Anti-Fraude**

## **Introduction :**

L'incidence de la fraude et de la corruption dans les entreprises a augmenté ces dernières années, rendant essentiel pour les entreprises et les organisations de mettre en place des mécanismes de dissuasion efficaces. Les organisations non gouvernementales et leurs partenaires sont également affectés.

Le but de cette politique anti-fraude et anti-corruption est de minimiser les risques de fraude et de corruption au sein de Habari RDC et de ses organisations partenaires et consortiums, garantissant ainsi que les fonds et les actifs levés sont protégés contre les pertes liées à la fraude et à la corruption.

Habari RDC ne tolère pas la fraude et la corruption et s'engage à ce que ses systèmes, procédures et pratiques réduisent le risque de telles occurrences à un minimum absolu. La fraude et la corruption comprennent des actes de fraude, de vol, de corruption, de népotisme, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'abus de conflit d'intérêts non déclarés, de fausse monnaie, de cybercriminalité, d'extorsion et d'autres formes de criminalité financière.

Les cas suspects ou réels seront vigoureusement et rapidement enquêtés et des mesures appropriées seront prises, y compris le signalement aux autorités. Nous effectuerons des changements en fonction des conclusions des enquêtes et des examens, et incorporerons les risques découlant de ces enquêtes dans notre gestion stratégique des risques.

Le non-respect de cette politique par tout membre du personnel ou bénévole peut être traité comme une question disciplinaire et peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

## **OBJECTIF**

La politique vise à :

- S'assurer que les ressources financières et autres sont utilisées uniquement aux fins prévues.
- Promouvoir une culture d'honnêteté et de transparence parmi le personnel et la direction de Habari RDC et de ses partenaires et consortiums.
- S'assurer que les populations vulnérables ne sont pas désavantagées ou exploitées par des membres du personnel ou leurs associés qui commettent des actes frauduleux et corrompus.
- Assurer aux membres du personnel et aux populations cibles qu'ils peuvent soulever et signaler en toute sécurité et en toute confiance toutes les préoccupations sérieuses concernant une conduite contraire à l'éthique, une fraude ou une corruption suspectée.

## **PORTÉE**

Tous les membres du personnel et bénévoles de Habari RDC, y compris le président et les membres du conseil d'administration, ont la responsabilité de réduire les pertes de Habari RDC dues à la corruption à un minimum absolu et de les signaler lorsqu'ils les soupçonnent.

Il incombe à tous les gestionnaires de veiller à l'application de cette politique et de la promouvoir dans tous les aspects de leur travail, de se tenir eux-mêmes et les autres responsables, et de contribuer à créer un environnement sûr pour tous.

## **DÉCLARATION DE POLITIQUE**

Cette politique s'applique à tous les membres du personnel, affiliés et contractants, qu'ils soient permanents ou temporaires, et couvre toutes les activités entreprises par chaque employé.

Tous les membres du personnel de Habari RDC sont tenus de signer le Code de conduite qui spécifie les comportements acceptables liés à cette politique.

### **Politique anti-corruption et anti-fraude :**

Habari RDC ne tolère pas la fraude et la corruption et s'engage à ce que ses systèmes, procédures et pratiques réduisent le risque de telles occurrences à un minimum absolu. La fraude et la corruption comprennent des actes de fraude, de vol, de corruption, de népotisme, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'abus de conflit d'intérêts non déclarés, de fausse monnaie, de cybercriminalité, d'extorsion et d'autres formes de criminalité financière.

### **Définitions :**

- **Corruption** : "l'offre, la promesse, le don, la sollicitation ou l'acceptation d'un avantage indu afin d'influencer l'action d'une personne."
- **Fraude** : Une distorsion intentionnelle, une tromperie, une duperie et une altération de la vérité ou une rupture de confiance, concernant les ressources financières, matérielles ou humaines, les actifs, les services et/ou les transactions d'une organisation, généralement dans le but d'obtenir un gain ou un avantage personnel. La fraude est une tromperie criminelle ou l'utilisation de fausses représentations pour obtenir un avantage injuste.

### **Exemples de violations :**

- Demander ou accepter des pots-de-vin pour effectuer des actions légitimes ou illégitimes.
- Accepter des cadeaux d'autres dans le cadre des relations de travail.
- Exploiter le poste pour obtenir des gains personnels.
- Divulguer des informations confidentielles liées aux appels d'offres et aux projets.
- Utiliser les installations ou équipements de Habari RDC à des fins autres que professionnelles.
- Divulguer ou renoncer aux droits de propriété intellectuelle relatifs aux propriétés de Habari RDC.
- Utiliser le logo de Habari RDC à des fins personnelles.
- Soumettre de fausses informations ou rapports pour un bénéfice privé ou personnel.
- Questions liées à la sécurité et à la sûreté du personnel de Habari RDC.
- Questions liées à la sécurité de l'information et au numérique de l'institut.
- Tout acte impliquant la violation des politiques financières, des lois régissant le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.

- Tous actes similaires, qu'ils soient mentionnés ou non.

### **POLITIQUE CONTRE LA CORRUPTION :**

- Le paiement de pots-de-vin n'est pas permis. Les pots-de-vin payés par des tiers au nom de Habari RDC peuvent mettre Habari RDC en danger.
- La corruption couvre les transactions avec des employés et des représentants d'organisations privées ainsi qu'avec des fonctionnaires publics.
- Les cadeaux et l'hospitalité ne doivent pas être acceptés de la part de tiers ou comme récompense pour un travail effectué au nom de Habari RDC ; lorsqu'ils sont reçus, ils doivent être déclarés par écrit au responsable hiérarchique concerné et, si possible, rendus à Habari RDC.
- Habari RDC s'engage à lutter contre la corruption en suivant les procédures adéquates définies ci-dessous :
  - Mettre en œuvre des procédures proportionnées au risque de corruption identifié.
  - Réaliser une évaluation des risques de corruption des opérations.
  - Démontrer un engagement de haut niveau contre le risque de corruption.
  - Effectuer une diligence raisonnable adéquate et proportionnée sur les prestataires de services tiers et le personnel en fonction des risques clés.
  - Communiquer les procédures intégrées pour lutter contre la corruption.
  - Mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des procédures de prévention de la corruption.

### **Responsabilités de Habari RDC :**

- Après la divulgation de la fraude ou de la corruption et tous les faits matériels, et après toute discussion avec le représentant de Habari RDC, Habari RDC agit de bonne foi et en temps opportun pour évaluer, enquêter, signaler et résoudre toutes les questions de corruption ou de fraude signalées conformément aux procédures décrites dans cette politique.
- Le directeur des ressources humaines et/ou le comité d'éthique examineront la divulgation et prendront une décision.
- Si une fraude ou une corruption est déterminée, le directeur des ressources humaines et/ou le comité d'éthique exerceront une diligence raisonnable pour déterminer si, avec un effort raisonnable, un autre arrangement ou une mesure corrective serait possible avec la personne ou l'entité concernée qui résoudrait le conflit d'intérêts.
- Le directeur des ressources humaines communiquera les mesures correctives nécessaires à la personne concernée.
- La personne concernée est tenue de mettre en œuvre les mesures de correction/remédiation. Le non-respect de cette exigence peut entraîner des mesures disciplinaires, allant jusqu'au licenciement.

### **Communication des soupçons de fraude et de corruption :**

- Il n'y aura aucune représailles contre le personnel ou les bénévoles qui signalent en toute confidentialité des soupçons raisonnablement fondés, et la victimisation ou la dissuasion du personnel à signaler des préoccupations seront traitées comme une question disciplinaire.

- L'abus de la procédure par la formulation d'allégations malveillantes sera également considéré comme une question disciplinaire.
- Il incombe à tous les gestionnaires de prendre des mesures raisonnables pour protéger ceux qui signalent des soupçons.

#### **Enquête et réponse :**

- Habari RDC enquêtera sur toute plainte liée à un cas de fraude ou de corruption suspectée conformément aux directives de cette politique, ou aux violations qu'elle décrit, sans porter atteinte aux lois et aux droits des autres. Elle répondra au plaignant et signalera le résultat.
- Habari RDC reconnaît que l'acceptation et la vérification des plaintes ouvrent la porte au développement de ses règlements et directives pour empêcher la récurrence de telles violations. Si un membre du personnel, un exécutant de projet ou un contractant est prouvé avoir été impliqué dans des crimes punissables par la loi, le doyen peut, après avoir pris des conseils juridiques, référer la plainte aux autorités judiciaires compétentes. Dans tous les autres cas, les décisions relatives aux membres du personnel seront régies par les règlements de Habari RDC.

#### **Confidentialité :**

- Toutes les informations et plaintes concernant le personnel seront traitées avec une confidentialité absolue.
- Les employés seront informés de la Politique Anti-Corruption et Anti-Fraude

**Date : 1er octobre 2020**

**Prochaine révision : 1er octobre 2022**

#### **Introduction :**

L'incidence de la fraude et de la corruption dans les entreprises a augmenté ces dernières années, rendant essentiel pour les entreprises et les organisations de mettre en place des mécanismes de dissuasion efficaces. Les organisations non gouvernementales et leurs partenaires sont également affectés.

Le but de cette politique anti-fraude et anti-corruption est de minimiser les risques de fraude et de corruption au sein de Habari RDC et de ses organisations partenaires et consortiums, garantissant ainsi que les fonds et les actifs levés sont protégés contre les pertes liées à la fraude et à la corruption.

Habari RDC ne tolère pas la fraude et la corruption et s'engage à ce que ses systèmes, procédures et pratiques réduisent le risque de telles occurrences à un minimum absolu. La fraude et la corruption comprennent des actes de fraude, de vol, de corruption, de népotisme, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'abus de conflit d'intérêts non déclarés, de fausse monnaie, de cybercriminalité, d'extorsion et d'autres formes de criminalité financière.

Les cas suspects ou réels seront vigoureusement et rapidement enquêtés et des mesures appropriées seront prises, y compris le signalement aux autorités. Nous effectuerons des

changements en fonction des conclusions des enquêtes et des examens, et incorporerons les risques découlant de ces enquêtes dans notre gestion stratégique des risques.

Le non-respect de cette politique par tout membre du personnel ou bénévole peut être traité comme une question disciplinaire et peut entraîner des mesures disciplinaires, y compris le licenciement.

## **Objectif**

La politique vise à :

- S'assurer que les ressources financières et autres sont utilisées uniquement aux fins prévues.
- Promouvoir une culture d'honnêteté et de transparence parmi le personnel et la direction de Habari RDC et de ses partenaires et consortiums.
- S'assurer que les populations vulnérables ne sont pas désavantagées ou exploitées par des membres du personnel ou leurs associés qui commettent des actes frauduleux et corrompus.
- Assurer aux membres du personnel et aux populations cibles qu'ils peuvent soulever et signaler en toute sécurité et en toute confiance toutes les préoccupations sérieuses concernant une conduite contraire à l'éthique, une fraude ou une corruption suspectée.

## **Portée**

Tous les membres du personnel et bénévoles de Habari RDC, y compris le président et les membres du conseil d'administration, ont la responsabilité de réduire les pertes de Habari RDC dues à la corruption à un minimum absolu et de les signaler lorsqu'ils les soupçonnent.

Il incombe à tous les gestionnaires de veiller à l'application de cette politique et de la promouvoir dans tous les aspects de leur travail, de se tenir eux-mêmes et les autres responsables, et de contribuer à créer un environnement sûr pour tous.

## **Déclaration de politique**

Cette politique s'applique à tous les membres du personnel, affiliés et contractants, qu'ils soient permanents ou temporaires, et couvre toutes les activités entreprises par chaque employé.

Tous les membres du personnel de Habari RDC sont tenus de signer le Code de conduite qui spécifie les comportements acceptables liés à cette politique.

## **Politique anti-corruption et anti-fraude :**

Habari RDC ne tolère pas la fraude et la corruption et s'engage à ce que ses systèmes, procédures et pratiques réduisent le risque de telles occurrences à un minimum absolu. La fraude et la corruption comprennent des actes de fraude, de vol, de corruption, de népotisme, de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme, d'abus de conflit d'intérêts non déclarés, de fausse monnaie, de cybercriminalité, d'extorsion et d'autres formes de criminalité financière.

## **Définitions :**

- **Corruption** : "l'offre, la promesse, le don, la sollicitation ou l'acceptation d'un avantage indu afin d'influencer l'action d'une personne."
- **Fraude** : Une distorsion intentionnelle, une tromperie, une duperie et une altération de la vérité ou une rupture de confiance, concernant les ressources financières, matérielles ou humaines, les actifs, les services et/ou les transactions d'une organisation, généralement dans le but d'obtenir un gain ou un avantage personnel. La fraude est une tromperie criminelle ou l'utilisation de fausses représentations pour obtenir un avantage injuste.

## **Exemples de violations :**

- Demander ou accepter des pots-de-vin pour effectuer des actions légitimes ou illégitimes.
- Accepter des cadeaux d'autres dans le cadre des relations de travail.
- Exploiter le poste pour obtenir des gains personnels.
- Divulguer des informations confidentielles liées aux appels d'offres et aux projets.
- Utiliser les installations ou équipements de Habari RDC à des fins autres que professionnelles.
- Divulguer ou renoncer aux droits de propriété intellectuelle relatifs aux propriétés de Habari RDC.
- Utiliser le logo de Habari RDC à des fins personnelles.
- Soumettre de fausses informations ou rapports pour un bénéfice privé ou personnel.
- Questions liées à la sécurité et à la sûreté du personnel de Habari RDC.
- Questions liées à la sécurité de l'information et au numérique de l'institut.
- Tout acte impliquant la violation des politiques financières, des lois régissant le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme.
- Tous actes similaires, qu'ils soient mentionnés ou non.

## **Politique contre la corruption :**

- Le paiement de pots-de-vin n'est pas permis. Les pots-de-vin payés par des tiers au nom de Habari RDC peuvent mettre Habari RDC en danger.
- La corruption couvre les transactions avec des employés et des représentants d'organisations privées ainsi qu'avec des fonctionnaires publics.
- Les cadeaux et l'hospitalité ne doivent pas être acceptés de la part de tiers ou comme récompense pour un travail effectué au nom de Habari RDC ; lorsqu'ils sont reçus, ils doivent être déclarés par écrit au responsable hiérarchique concerné et, si possible, rendus à Habari RDC.
- Habari RDC s'engage à lutter contre la corruption en suivant les procédures adéquates définies ci-dessous :
  - Mettre en œuvre des procédures proportionnées au risque de corruption identifié.
  - Réaliser une évaluation des risques de corruption des opérations.
  - Démontrer un engagement de haut niveau contre le risque de corruption.
  - Effectuer une diligence raisonnable adéquate et proportionnée sur les prestataires de services tiers et le personnel en fonction des risques clés.
  - Communiquer les procédures intégrées pour lutter contre la corruption.

- Mettre en œuvre et évaluer l'efficacité des procédures de prévention de la corruption.

### **Responsabilités de Habari RDC :**

- Après la divulgation de la fraude ou de la corruption et tous les faits matériels, et après toute discussion avec le représentant de Habari RDC, Habari RDC agit de bonne foi et en temps opportun pour évaluer, enquêter, signaler et résoudre toutes les questions de corruption ou de fraude signalées conformément aux procédures décrites dans cette politique.
- Le directeur des ressources humaines et/ou le comité d'éthique examineront la divulgation et prendront une décision.
- Si une fraude ou une corruption est déterminée, le directeur des ressources humaines et/ou le comité d'éthique exerceront une diligence raisonnable pour déterminer si, avec un effort raisonnable, un autre arrangement ou une mesure corrective serait possible avec la personne ou l'entité concernée qui résoudrait le conflit d'intérêts.
- Le directeur des ressources humaines communiquera les mesures correctives nécessaires à la personne concernée.
- La personne concernée est tenue de mettre en œuvre les mesures de correction/remédiation. Le non-respect de cette exigence peut entraîner des mesures disciplinaires, allant jusqu'au licenciement.

### **Communication des soupçons de fraude et de corruption :**

- Il n'y aura aucune représailles contre le personnel ou les bénévoles qui signalent en toute confidentialité des soupçons raisonnablement fondés, et la victimisation ou la dissuasion du personnel à signaler des préoccupations seront traitées comme une question disciplinaire.
- L'abus de la procédure par la formulation d'allégations malveillantes sera également considéré comme une question disciplinaire.
- Il incombe à tous les gestionnaires de prendre des mesures raisonnables pour protéger ceux qui signalent des soupçons.

### **Enquête et réponse :**

- Habari RDC enquêtera sur toute plainte liée à un cas de fraude ou de corruption suspectée conformément aux directives de cette politique, ou aux violations qu'elle décrit, sans porter atteinte aux lois et aux droits des autres. Elle répondra au plaignant et signalera le résultat.
- Habari RDC reconnaît que l'acceptation et la vérification des plaintes ouvrent la porte au développement de ses règlements et directives pour empêcher la récurrence de telles violations. Si un membre du personnel, un exécutant de projet ou un contractant est prouvé avoir été impliqué dans des crimes punissables par la loi, le doyen peut, après avoir pris des conseils juridiques, référer la plainte aux autorités judiciaires compétentes. Dans tous les autres cas, les décisions relatives aux membres du personnel seront régies par les règlements de Habari RDC.

### **Confidentialité :**

- Toutes les informations et plaintes concernant le personnel seront traitées avec une confidentialité absolue.
- Les employés seront informés de la suite donnée à leurs plaintes.

Fait à Kinshasa, le 20 décembre 2023

Guy Muyembe

Président de Habari RDC